

Compte-rendu du CTR du 28 janvier 2014 Textes indemnitaires

Ce CTR avait à son ordre du jour l'examen, dans le cadre des travaux sur l'indemnitaire, du décret et des arrêtés relatifs à l'ACF et à la NBI.

La déclaration liminaire générale et l'intervention liminaire sur l'indemnitaire sont disponibles sur notre site.

http://www.financespubliques.cgt.fr/IMG/pdf/declaration_liminaire_ctr_28_janvier_2014.pdf

http://www.financespubliques.cgt.fr/IMG/pdf/intervention_liminaire_sur_l_indemnitaires_ctr_du_28_janvier_2014.pdf

Le Directeur général en ouverture à ce CTR a souhaité aborder deux points importants.

L'un sur l'attentat à Aix en Provence rappelant l'intervention rapide de la DG pour le condamner et apporter son soutien aux personnels.

L'autre sur un article inacceptable de VSD, suite au suicide d'un agent, qu'il condamne en appelant au respect de la douleur humaine. Le DG a rappelé l'importance que notre administration donne à ce sujet sensible et au travail entrepris sur les risques psychosociaux avec les syndicats.

La CGT a posé 4 points complémentaires avant la lecture de la déclaration liminaire :

- ▶ Soutien aux agents d'Aix en Provence et pérennité de l'antenne d'Aix ;
- ▶ Désaccord total sur le fond et la forme, suite à la note du 13 janvier sur les modalités d'expertise dans le cas d'acquisition et de vente de biens de l'Etat ; sur ce point l'intervention de la CGT et les réponses de la DG sont sur notre site ;

<http://www.financespubliques.cgt.fr/CTR-du-28-01-14-intervention-de-la.html>

- ▶ Soutien aux revendications des agents des Centres de gestion des retraites, exprimées dans une pétition, notamment sur l'indemnitaire ;
- ▶ Demande d'un CTR sur l'avenir de France Domaine (notamment en référence à la note du 13 janvier) et de toute la sphère patrimoniale.

Montreuil, le 4 février 2014

Syndicat national
CGT Finances Publiques

Case 450 ou 451 •

263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr

• dgfip@cgt.fr • Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63



Les réponses du directeur général aux déclarations liminaires

Le Directeur général affirme que l'administration n'est pas restée sourde et aveugle aux demandes exprimées par les personnels de la DGFIP :

- ▶ « Avons multiplié les mesures, exacte reflet des demandes des syndicats, qui allaient dans le bon sens pour les conditions de vie au travail ;
- ▶ Il reste des désaccords, mais nous vous demandons de reconnaître qu'il y a un dialogue à la DGFIP ; nous écoutons les agents et les organisations syndicales et nous essayons de prendre en compte dans la mesure de nos capacités. Pour preuve :
 - ✓ La reconnaissance des ZUS : déjà 150 dossiers sont traités ;
 - ✓ L'accueil : j'ai moi-même demandé un dispositif rapide car c'est une fonction difficile et facteur de stress. Il y a déjà eu un GT et un autre est prévu en mars. **Nous attribuerons une prime en une seule fois, en mai ou juin, afin de reconnaître cette fonction.**

- ▶ Sur la modulation : j'affirme et je redis que la direction générale n'est pas favorable à la modulation des régimes indemnitaires des A, B et C.
- ▶ Sur la sécurité, des mesures ont déjà été prises même si elles sont encore insuffisantes. C'est une préoccupation absolue et des travaux sont en cours. Il faut répertorier les zones à risque et s'attaquer aux causes, et être très attentif à la circulation et à la gestion des espèces.
- ▶ Sur le baromètre social : nous avons un taux de réponse très élevé de 54%. Il fera apparaître des attentes, des critiques, des insatisfactions. La totale transparence sera faite lors d'un prochain Comité de suivi des conditions de vie au travail : ça doit être un instrument de dialogue entre nous afin de voir les points à traiter et les évolutions à apporter dans le temps. »

Intervention de la direction générale sur l'indemnitaire

La DG a rappelé les avancées réalisées à ce stade des travaux en matière de simplification et de clarification des régimes indemnitaires, telles que :

- la sortie du dispositif des IFDD et de l'IST ;
- la valorisation des EDR avec la NBI et l'ACF « sujétions » ;
- l'attribution à tous les A, B et C du socle indemnitaire commun de l'ACF « technicité ».

En méthode, la DG a signifié que les discussions ont eu lieu en totale transparence et la présentation au CTR, des textes juridiques sur la NBI et l'arrêté de l'ACF actent ces travaux.

- ▶ Sur les IFDD, la DG répond qu'elle a agi dans le sens attendu des agents en supprimant un dispositif non adapté et en clarifiant le régime indemnitaire. Elle a pris en compte ce que représentaient les IFDD (80% frais et 20% sujétions) et la réalité des situations par sondage

dans le réseau, pour respecter un principe : « aucun agent ne doit être perdant ». Sur la prime de rendement des géomètres, elle n'est pas identique à celle des contrôleurs mais c'est pour maintenir un taux d'ACF identique pour tous les géomètres (la prime de rendement étant par palier selon les grades et échelons).

- ▶ Sur la prime de rendement, la DG a répondu que la mensualisation, pour les AFIPA de la FF en 2013, n'a pas engendré de ressaut fiscal et qu'elle a expertisé ce point.
- ▶ Sur le régime des A Directions, la DG a rappelé son choix de reconnaître la fonction de « management » aux inspecteurs adjoints des postes comptables dans les SIP, SIE, etc. Pour autant, elle a fait une nouvelle proposition pour les inspecteurs non encadrant : elle fait un effort pour aller vers un montant de 1500 € et poursuit sa réflexion pour valoriser la fonction « vitale » de management de certains postes.

Intervention de la CGT Finances Publiques

La CGT a réagi sur quelques points suite aux réponses du Directeur générale et à l'intervention du Chef de service du Bureau RH sur le régime indemnitaire.

- **Les ZUS** : nous avons pris acte de la mise en œuvre du dispositif, juste application des textes attendue par les agents, mais avons demandé un nouveau GT afin d'examiner les problèmes restant à traiter.
- **L'accueil** : la CGT a rappelé que cette fonction doit être vue dans toutes ses composantes, accueil physique, téléphonique, en prenant en compte tous les points d'entrée d'un contribuable vers notre administration. Après avoir réaffirmé son exigence de revalorisation des traitements indiciaires, la CGT a acté l'attribution d'une prime, estimée entre 150 et 200€, en mai ou juin et s'interroge sur le périmètre et les modalités qui devront être discutées. Cela ne pourra être pris pour solde de tout compte, la question de l'accueil est aujourd'hui un sujet brûlant qui doit être réfléchi au regard de la sécurité, de la polyvalence imposée, de l'organisation du travail et des moyens. La CGT constate que dans le même temps, la DG continue à en rajouter en permanence à l'accueil dit « généraliste » (confère les propositions au GT SIP/CDIF) en dégradant encore plus les conditions de travail.
- **La modulation** : la CGT note positivement la réponse du directeur général mais rappelle que la CGT est contre toute forme de modulation, y compris pour les cadres. Et il reste le sujet de la PALP à examiner.
- **Les conditions de vie au travail** : la CGT note les bonnes intentions mais il faudra des résultats concrets pour les agents, et le faire en lien avec les questions liées à la sécurité des personnels. Elle examinera les résultats du baromètre social le moment venu.
- **Les IFDD** : la CGT a développé à nouveau ses arguments et a demandé que l'on prenne le temps lors d'une prochaine RTA d'examiner les tableaux fournis ; cela, afin de regarder les équilibres entre prime de rendement/ACF/remboursement de

frais et de procéder à des ajustements (voir toutes les brigades et le niveau de remboursement des repas selon les agglomérations).

- **La prime de rendement** : la CGT a rappelé à la DG qu'elle devait expertiser les effets de la 1^{ère} année de mensualisation sur l'imposition des agents afin de les atténuer (sur l'année N et N-1) avant de mettre le dispositif en œuvre.
- **Les A Directions** : la CGT a acté la proposition de la DG, qui n'est toujours pas à la hauteur, et attend de voir concrètement comment elle va se décliner. Et nous avons maintenu notre désaccord sur l'approche de l'administration qui considère l'encadrement comme la fonction « vitale ». Cet a priori, de ne pas reconnaître l'importance de la technicité, conduit aujourd'hui à ne plus avoir assez de techniciens correctement formés, reconnus et avec un déroulement de carrière attractif.
- **La NBI** : la CGT rappelle que la DG ne pourra régler le problème de la NBI des EDR (RIF et 06) en expertisant une possibilité de cumul car l'article 3 du décret NBI de 91 ne le permet pas. Il faut donc prévoir un taux d'ACF supplémentaire.

Par contre la CGT a réaffirmé que les décrets évoqués par l'analyse du secrétariat général n'empêchaient pas le cumul NBI/TAI pour les informaticiens (RIF et 06) : les informaticiens sont des agents administratifs et des contrôleurs de la DGFIP au même titre que les autres personnels et ils ont une reconnaissance de leur technicité reconnue dans le régime TAI comme d'autres l'ont reconnue dans les différents niveaux d'ACF. La CGT a donc demandé au directeur général de fournir une autre expertise qui démontre, textes et articles à l'appui, la véracité de leurs arguments.

Enfin la CGT a demandé à la DG de porter maintenant au niveau du ministère et de la fonction publique l'exigence d'une revalorisation immédiate de toutes les indemnités représentatives de remboursements de frais engagés par les personnels.

Au final, la Direction générale a apporté les précisions suivantes :

- **Accueil** : le prochain GT définira les modalités de versement de la prime et le périmètre des agents concernés. Le DG approuve le besoin de définir des axes de travail sur ce sujet.
- **IFDD** : la DG conforte son dispositif et accepte de revoir certains ajustements, notamment pour prendre en compte les conditions différentes de remboursement dans certaines agglomérations.
- **GMR** : la garantie de maintien de la rémunération se fera sans effet à la 1^{ère} prise d'échelon.
- **Les DNS** : la DG maintient les différents niveaux proposés, pérenne et non pérenne.
- **NBI RIF et O6** : la DG va reprendre l'expertise pour le cumul NBI/TAI et maintient l'existant en attendant ; elle va rechercher une solution pour régler le problème du non cumul de deux NBI pour les EDR.
- **NBI stagiaires** : la DG voit pour faire l'harmonisation entre les deux filières.

- **A Direction** : la proposition reste à ce stade 1500 € avec une GMR (garantie de maintien de la rémunération) de 500 € pour les inspecteurs de la FF. Il reste à voir la date d'effet pour les A FGP notamment.
- **Prime de rendement** : la DG va regarder pour que les agents de la FF n'aient pas de perte.
- **Frais de déplacement** : la DG a rappelé que les revendications des personnels sont portées aux niveaux supérieurs et que des discussions sont à l'ordre du jour du CTM.
- **ONP** : la DG a refusé de répondre à la demande d'un syndicat sur l'avenir de l'ONP.

La Direction générale a ensuite procédé aux votes sur les projets de texte :

- ➡ **Arrêté d'ACF** : vote contre de la CGT, Solidaire et CFDT et refus de vote de FO ;
- ➡ **Décret et arrêtés NBI** : vote contre de la CGT, Solidaire et CFDT et refus de vote de FO.

La CGT Finances Publiques a voté contre ces projets de textes conformément aux arguments développés dans ses interventions liminaires.

La prochaine RTA du 11 mars abordera les régimes indemnitaires des personnels des DNS « sédentaires », des huissiers, des comptables et des cadres non encore examinés à ce jour. Elle reprendra aussi les discussions en cours pour les EDR.

